

Paris, le 2 octobre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'esprit des Lumières, la libre communication des pensées et des opinions, consacrée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 comme « un des droits les plus précieux de l'homme », constitue depuis cette date le socle fondateur de la démocratie.

Avoir accès à l'ensemble des connaissances, des idées et des opinions, ainsi qu'à tous les faits d'actualité d'une société, est la condition indispensable pour forger à son tour une opinion et une expression éclairées. C'est pourquoi l'information dont tout citoyen a ainsi besoin doit être conçue et présentée dans le respect des principes de liberté, d'indépendance, de pluralisme et de fiabilité. Sans cette libre information tout débat public perd son caractère véritablement démocratique.

Face aux profondes évolutions du monde de l'information, il nous faut aujourd'hui assurer la préservation de ces principes fondamentaux.

La mondialisation et la numérisation de la communication, et donc de l'information, ont fragilisé le modèle économique des médias traditionnels, et entraîné la confusion des contenus de toute sorte. Ces mutations menacent l'exercice de notre vie démocratique et amènent à s'interroger sur l'adaptation de notre cadre légal et réglementaire aujourd'hui daté. Elles conduisent aussi à l'émergence d'un nouvel ordre mondial de l'information, qui doit reposer sur les principes énoncés précédemment. C'est ce défi que nous devons collectivement relever.

Telle est la vocation des États généraux de l'information dont j'ai souhaité vous confier le pilotage indépendant. Ils doivent apporter des réponses ambitieuses, audacieuses et concrètes à ces enjeux nouveaux : les innovations technologiques, notamment l'intelligence artificielle ; l'évolution des modèles économiques des acteurs ; l'exercice de la fonction citoyenne à l'ère du numérique ; l'éducation aux médias et à l'information ; les conditions d'accès au métier de journaliste et son exercice ; la lutte contre les ingérences étrangères et les manipulations de l'information ; le rôle de l'État et de la régulation.

Ainsi conçus, ces États généraux de l'information doivent tout d'abord contribuer à une prise de conscience collective, et donc permettre aux citoyens de participer à cette réflexion de la manière la plus active et la plus large possible, sur tout le territoire de la République, dans l'hexagone et outre-mer. À cette fin, il vous revient de vous rapprocher du Conseil économique, social et environnemental, qui a désormais pour mission d'organiser la participation citoyenne. Vous associerez également l'ensemble des acteurs concernés par la question de l'information, ainsi que des mouvements politiques et des forces vives de la Nation, dans la diversité de ses composantes et de ses sensibilités.

Si j'ai fait le choix de vous confier cette mission, avec le soutien de Mme Maria RESSA, prix Nobel de la Paix, qui a accepté d'accompagner ces États généraux, c'est que je sais que vos parcours et vos personnalités garantiront la plus totale indépendance à l'égard de toute autorité, quelle qu'elle soit. Tous les sujets et propositions possibles doivent être abordés en conscience. Seul le souci de l'intérêt général doit vous guider, quand bien même cela ébranlerait des intérêts particuliers ou des positions établies.

À l'issue des consultations, menées de manière publique et transparente, le comité de pilotage des États généraux de l'information dressera une synthèse des contributions et formulera des propositions au sein d'un rapport détaillé qui sera rendu public au printemps 2024.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour que ces États généraux tracent toutes les voies nécessaires pour protéger nos concitoyens des risques présentés par une jungle informationnelle, ce qui est la condition pour préserver notre vie démocratique, la concorde civile et la dignité de chacun. Votre travail sera la pierre d'angle d'un nouveau modèle pour l'information du XXI^e siècle, dans lesquelles les valeurs fondatrices de notre République seront pleinement garanties.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Emmanuel MACRON

Monsieur Bruno LASSERRE, vice-président honoraire du Conseil d'État,
président du comité de pilotage des États généraux de l'information,
Monsieur Christophe DELOIRE, secrétaire général de Reporters sans frontières,
délégué général des États généraux de l'information,
Madame Nathalie COLLIN, directrice générale adjointe du groupe La Poste,
Madame Anne PERROT, inspectrice générale des finances,
Madame Camille FRANÇOIS, chercheuse et enseignante à Columbia University.